

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Champ d'application : Les présentes Conditions Générales ne sont applicables que dans la mesure où aucun Contrat cadre de Prestations de Services / Contrat d'affiliation (« MSA ») n'a été conclu entre SD Worx et le Client. Si les Parties ont conclu un MSA, les présentes Conditions Générales (« CG ») ne s'appliquent pas.

2. Sujet : Le Client confie à SD Worx la prestation de certains services au sein de son entreprise. SD Worx accepte cette mission. La description précise de ces services et leurs prix figurent au sein du bon de commande / de l'offre / de tout autre document contractuel. Le bon de commande / l'offre / le document contractuel et les présentes CG constituent un contrat (ci-après le « Contrat »). En cas de conflit entre les dispositions du Contrat, l'ordre de priorité des documents contractuels sera le suivant : 1) les présentes CG ; 2) le bon de commande / l'offre / le document contractuel ; 3) l'offre, sauf accord contraire entre les Parties. Tout avenant aux termes du présent Contrat prendra effet uniquement s'il a été dûment convenu par écrit entre les Parties. SD Worx s'engage à i) exécuter les prestations de services avec professionnalisme ainsi qu'avec le soin et les compétences nécessaires, conformément aux lois applicables à SD Worx ; ii) fournir les prestations de services en fonction des données du Client et dans les limites fixées par lesdites données fournies par le Client. Ce faisant, SD Worx a le droit de se fier à l'exactitude, l'exhaustivité et la légalité des données du Client fournies par le Client.

3. Prix : Les services seront prestés aux prix visés dans le bon de commande / l'offre / le document contractuel. Tous les prix sont exprimés en Euros et s'entendent hors TVA. Toute remise accordée revêt un caractère unique et n'entraîne pas de droit pour l'avenir. Sauf stipulation contraire, tous les prix convenus dans le bon de commande / l'offre / le document contractuel seront indexés chaque année pour faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement. Sur une base annuelle, cette augmentation ne dépassera pas l'ajustement de l'indice SYNTEC. L'indexation ne peut entraîner de réduction de prix. Toutes les factures soumises par SD Worx conformément au présent Contrat seront payables dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de facturation. Tout montant facturé qui n'a pas été payé à la date d'échéance sans avoir été contesté de bonne foi sera immédiatement majoré, sans préavis, d'intérêts de retard à un taux mensuel d'un pour cent (1%). SD Worx peut ajuster les prix convenus pour toutes les prestations de services visées au présent Contrat dans les cas suivants : a) changement dans le périmètre des prestations de services ; b) changement de la méthode de paiement utilisée par le Client, par exemple mandat de domiciliation ou procuration bancaire ; c) modification des lois applicables qui impose de nouvelles obligations au Client en qualité d'employeur et/ou à SD Worx. Le Client remboursera à SD Worx tous les frais administratifs raisonnables et autres coûts engagés par SD Worx, à savoir au minimum 100 EUR, pour recouvrer tous les impayés, et ce, sans préjudice de tout autre dommage subi par SD Worx consécutivement à ce non-paiement. Si le Client ne respecte pas ses obligations contractuelles, SD Worx est en droit i) d'exiger du Client le versement d'avances, ii) de résilier le Contrat ou de suspendre son exécution. SD Worx détermine le périmètre de la mission, les échéances et les prix pour les services d'implémentation, en partant du principe que les services seront fournis dans le cadre d'un projet continu, et prévoit les ressources nécessaires sur la base de ce principe. Tout retard ou déploiement échelonné peut avoir une incidence sur les frais et les délais de livraison et pourrait entraîner un arrêt complet des services jusqu'à ce que les ressources soient réaffectées.

4. Obligations du Client : Le Client s'engage : (i) à exécuter le Contrat conformément aux lois applicables ; (ii) à fournir toute l'assistance nécessaire pour répondre et donner suite à toute demande raisonnable de SD Worx dans le cadre des prestations de services ; (iii) à accorder à SD Worx l'accès à toutes les installations nécessaires pour remplir ses obligations en vertu du Contrat (par exemple l'accès aux locaux, bureaux et équipements informatiques du Client, etc.) et à permettre à SD Worx d'avoir accès à et d'utiliser l'ensemble des informations, données et réseaux, dans la mesure nécessaire pour permettre à SD Worx d'exécuter les prestations de services. Il incombe au Client de gérer les droits d'accès de SD Worx aux installations précitées, y compris l'octroi, la suspension et le retrait desdits droits si nécessaire. En outre, il incombe au Client de garantir, dans les délais et à ses propres frais et risques, la sélection, l'acquisition, la configuration, la maintenance et le bon fonctionnement de tous les systèmes informatiques, logiciels et réseaux du côté du Client qui sont nécessaires pour obtenir les Services ; (iv) à formuler ses besoins précisément et exhaustivement et à informer SD Worx sur les pratiques ou contraintes spécifiques aux activités du Client ; (v) à communiquer rapidement à SD Worx toute erreur, omission ou non-conformité qu'il a détectée dans les prestations de services fournies ; (vi) à notifier à SD Worx toutes les difficultés prévisibles au cours de la fourniture des prestations de services et qui pourraient influencer sur les obligations contractuelles de l'une quelconque des Parties ; (vii) à communiquer rapidement à SD Worx, et en tout état de cause dans les délais convenus par les Parties, toutes les informations et données nécessaires ou utiles. Le Client est seul responsable des données qu'il fournit, et notamment de leur exactitude, exhaustivité, légalité, qualité, sécurité et du respect des délais fixés pour les fournir.

5. Responsabilité : Une Partie engage sa responsabilité pour les réclamations, requêtes ou actions relatives au Contrat, qu'elles résultent d'un manquement par rapport au contrat, à une garantie, d'une fausse déclaration ou d'un délit (y compris la négligence) indépendamment de la gravité de la faute, pour les dommages causés par des manquements/fautes avérés qui lui sont attribuables dans les limites stipulées au sein du présent Article. En cas de manquement de l'une des Parties au Contrat, l'autre Partie pourra envoyer une notification de mise en demeure. Celle-ci doit indiquer avec des détails raisonnables la nature du manquement tout en accordant à la Partie défaillante un délai raisonnable - et à tout le moins trente (30) jours à compter de la réception de la notification de mise en demeure - pour remédier au manquement. Lorsque la Partie défaillante peut remédier au manquement, l'autre Partie ne peut prétendre à aucun dédommagement. La responsabilité des Parties sera limitée aux dommages prévisibles, directs et personnels subis, à l'exclusion des dommages indirects. Les dommages indirects sont tous les dommages ou pertes qui ne découlent pas directement et immédiatement d'un acte illicite, de nature contractuelle ou délictuelle, mais qui a contrario en découle indirectement et/ou après l'écoulement d'un certain temps, le manque à gagner, l'interruption ou la stagnation d'activité, l'augmentation des charges de personnel et/ou des frais dus au licenciement de personnel, les dommages consistant en des plaintes de tiers ou en découlant, la non-réalisation d'économies ou d'avantages prévus et la perte de données, de bénéfices, de temps ou de recettes, la perte de commandes, la perte de clients, la majoration de frais généraux, et les conséquences d'une grève, quelle qu'en soit la cause. En tout état de cause, la responsabilité maximale de SD Worx en vertu du présent Contrat n'excédera pas la valeur du Contrat ou, si la durée du Contrat excède une année entière, le montant égal à cent pour cent (100%) des prix payés et/ou dus par le Client à SD Worx au titre du Contrat pendant la période de douze (12) mois qui précède l'événement initial donnant naissance à la responsabilité. Le droit de réclamer des dommages et intérêts attribuables à SD Worx sera prescrit irrévocablement douze (12) mois après la survenance de l'erreur présumée ; le Client doit envoyer une mise en demeure contenant une description détaillée de l'erreur présumée, dans les délais susmentionnés.

6. Cas de force majeure : Aucune Partie ne saurait être responsable à l'égard de l'autre pour tout retard, toute dégradation ou toute inexécution de ses obligations en vertu du présent Contrat, du fait d'un cas de force majeure. Un cas de force majeure désigne un événement ou une circonstance échappant au contrôle d'une Partie et rendant impossible pour la Partie affectée le respect (ponctuel) des obligations qui lui incombent en vertu du Contrat. Sous réserve du respect des critères qui constituent un cas de force majeure conformément à la loi, citons à titre d'exemple une guerre, un acte de terrorisme, une rébellion, des émeutes, des explosions, une grève ou des conflits sociaux, une défectuosité de l'équipement de l'autre Partie, la défaillance des systèmes de télécommunication et/ou de l'équipement informatique de tiers ou la rupture par un fournisseur

tiers d'un contrat avec SD Worx avec effet immédiat pour d'autres motifs qu'un manquement substantiel de la part de SD Worx. Si un cas de force majeure empêche l'une des Parties d'exécuter ses obligations en vertu du Contrat pendant une période continue de plus de trois (3) mois, l'autre Partie pourra résilier le Contrat sans indemnité.

7. Confidentialité : Le Client et SD Worx désignent chacun une ou plusieurs personne(s) de contact. La demande ou la fourniture de données ne pourra se faire que par leur intermédiaire. Chacune des Parties s'engage à restreindre la divulgation des informations confidentielles de l'autre Partie ou l'accès à celles-ci à leurs sociétés affiliées, administrateurs, administrateurs délégués, salariés, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, préposés ou mandataires et/ou conseillers externes (i) qui participent directement à l'exécution de la partie en question du Contrat ; (ii) qui ont absolument besoin de connaître les informations confidentielles au titre de cette exécution ; et (iii) à condition que lesdites personnes soient liées par des engagements de confidentialité quasi identiques aux dispositions du présent Article. Chacune des Parties mettra en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité de ces données.

8. Personnel : SD Worx a le droit de déterminer au préalable quel consultant sera affecté à la mission ainsi que le droit de changer le consultant au cours de la mission. Les consultants de SD Worx ne peuvent jamais être considérés comme des travailleurs du Client. Conformément aux dispositions des lois locales applicables sur le travail temporaire, le travail intérimaire et le détachement de salariés auprès d'utilisateurs, le Client, ses salariés ou préposés s'engagent à ne donner aucune instruction aux salariés de SD Worx et à s'abstenir expressément d'exercer un pouvoir quelque façon que ce soit sur les salariés de SD Worx. Il appartient au Client d'assumer les conséquences d'une violation de cette interdiction. Les Parties acceptent et reconnaissent explicitement que le lien juridique qui les unit est celui de deux personnes morales indépendantes. Les Parties respectent toutes les obligations légales, sociales, fiscales et commerciales applicables à toute entreprise indépendante. Tout au long de la durée du Contrat et pendant l'année suivant le dernier jour du Contrat, le Client s'engage, sauf consentement écrit préalable de SD Worx, à ne pas solliciter activement pour l'embauche ou pour un autre recrutement, ou à ne pas embaucher ou engager, directement ou indirectement (par exemple en qualité de consultant, de contractant indépendant ou autre), un salarié de SD Worx ayant participé directement à l'exécution du Contrat, ou à inciter un tiers à agir de la sorte. En cas de manquement à la présente clause, le Client versera à SD Worx un montant égal à un (1) an du salaire brut du salarié concerné au moment de la rupture du contrat de travail ou d'entreprise, y compris les avantages acquis en application du contrat de travail et les cotisations patronales.

9. Propriété intellectuelle : Chaque Partie s'engage à respecter tous les droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie ou de tout tiers. Rien dans le Contrat ne saurait être interprété comme un transfert de droits de propriété intellectuelle entre les deux Parties. Il est interdit à toute Partie d'aliéner, mettre en gage, transférer à des tiers ou de disposer de quelque façon que ce soit des droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie sans le consentement écrit et exprès de cette dernière. Sauf disposition contraire expresse du Contrat, les informations, techniques, méthodes, savoir-faire, modèles, et plus globalement, tous les outils et/ou éléments de quelque nature que ce soit utilisés par SD Worx pour la fourniture des prestations de services sont et demeurent à tout moment la propriété de SD Worx. SD Worx se réserve le droit d'utiliser les connaissances, l'expérience et le savoir-faire acquis pendant la fourniture des prestations de services à son profit et/ou au profit de tiers. Le cas échéant, SD Worx accordera au Client, pour la durée du Contrat et à titre de service, un droit limité, non exclusif, non transférable, ne pouvant être accordé en sous-licence d'utiliser une application dans le cadre de ses activités au titre du Contrat (« Droit d'utilisation »). Le Droit d'utilisation s'éteint au terme du Contrat. Le Client reconnaît que le Droit d'utilisation porte exclusivement sur les applications basées sur le web. Le Client s'abstiendra (i) d'utiliser l'application à d'autres fins que celles pour lesquelles le droit d'utilisation lui a été concédé ou (ii) d'utiliser l'application de manière non conforme à son utilisation normale. SD Worx se réserve le droit (i) d'implémenter des mises à jour et nouvelles versions de l'application, éventuellement moyennant la facturation du coût y relatif et (ii) de suspendre sans indemnité l'accès à l'application pour un délai raisonnable à des fins de maintenance ou d'installation, de préférence en dehors des jours et heures ouvrés. Dans ce dernier cas, SD Worx informera le Client en temps utile et limitera autant que possible l'impact de la suspension de l'accès sur les activités du Client.

10. Protection des données : Chaque Partie s'engage à respecter, à tout moment, ses obligations en vertu de la législation sur la protection des données ainsi qu'en vertu des clauses sur la protection des données conformément au présent Article concernant toutes les données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent Contrat.

10.1 Champ d'application et objet : Dans le cadre et aux fins de l'exécution des prestations de services conformément au Contrat, le Client charge SD Worx de traiter ces données à caractère personnel en son nom, conformément aux dispositions du présent Contrat. Les données à caractère personnel seront traitées dans le but d'exécuter les prestations de services en application du Contrat, notamment aux fins suivantes : a) administration des employés par les RH ; b) administration des avantages sociaux et des salaires des employés ; c) conformité avec les lois fiscales et sociales ; d) gestion des plans de développement et de formation des employés ; e) Développement personnel et évaluation des performances des employés ; f) planification et organisation du travail ; g) recherches scientifiques, historiques ou statistiques spécifiques selon les instructions du Client ; h) fourniture d'accès aux systèmes d'information et aux installations ; i) amélioration ou adaptation spécifiques des services conformément aux instructions du Client ; j) conformité avec la législation relative à la protection des données à caractère personnel, les exigences de sécurité de l'information et les accords de niveau de service ; k) la gestion des réclamations avec et entre le Client, SD Worx, les personnes concernées et/ou des tiers, également au-delà de la résiliation du Contrat pour quelque cause se soit ; l) toute autre finalité du traitement des données à caractère personnel convenue entre les Parties dans le Contrat. Afin d'éviter toute ambiguïté, les données à caractère personnel seront traitées au-delà de la résiliation du Contrat pour les objectifs sous c) et k).

10.2 Cahier des charges du traitement des données : Les Parties doivent se conformer à la législation relative à la protection des données à caractère personnel applicable, (A) le Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« Règlement général de protection des données » ou « RGPD »), (B) l'ensemble des autres lois résultant du RGPD (A et B collectivement appelés « Législation européenne relative à la protection des données à caractère personnel ») et/ou (C) toutes les autres lois en vigueur dans n'importe quel autre pays concernant la protection des données à caractère personnel ou le respect de la vie privée. Cependant, à moins qu'il n'en soit explicitement convenu autrement, SD Worx n'est pas tenue de respecter les lois applicables au Client ou au secteur d'activité du Client, qui ne sont pas applicables à SD Worx. Pour l'exécution des prestations de services, SD Worx est un sous-traitant qui agit pour le compte du responsable du traitement, à savoir le Client. En tant que sous-traitant, SD Worx n'agira que sur les instructions du Client. Le Contrat constitue les instructions complètes que le Client donne à SD Worx concernant le traitement des données à caractère personnel. Toute instruction additionnelle ou différente doit être donnée par écrit et convenue entre les Parties. Sauf opposition écrite par le Client, SD Worx peut, comme responsable du traitement, traiter les données des travailleurs dans le but d'améliorer ses services et d'effectuer des recherches scientifiques, statistiques ou historiques, telles que des opérations d'étalonnage, en agrégeant ou dépersonnalisant les Données à caractère personnel et en fournissant les résultats à ses clients (comme le Client). Ce traitement est effectué à des fins liées à l'intérêt légitime de SD Worx à fournir à ses clients (tels que le Client) des informations (telles que des informations agrégées) concernant les aspects pour lesquels SD Worx fournit des services. Il s'agit entre autres des tendances dans le secteur d'activité des clients de SD Worx, de l'étalonnage de la rémunération ou de toute autre observation (globale ou non) qui peut bénéficier aux clients de SD Worx. Aussi en cas saisie-arrêt, cession de salaire ou un ordre légitime des autorités les données peuvent être utilisées pour des objectifs non stipulés dans le présent Contrat. Le traitement de données personnelles concerne des données à caractère personnel de candidats (actuels et anciens) à un emploi, employés, sous-traitants, agents et autres salariés (actuels ou anciens) du Client, ainsi que les tiers désignés par les personnes précitées comme des membres de la famille ou des personnes de contact, et concerne entre autres les données à caractère personnel suivantes : a) renseignements personnels tels que le nom, la date de naissance, etc ; b) renseignements de contact tels que l'adresse, adresse email, numéro de téléphone, etc ; c) état civil et informations relatives au partenaire et aux enfants ; d) données de paiement, notamment le numéro de compte en banque ; e) numéro de matricule du salarié ; f) fonction (description) ; g) données relatives au contrat de travail de l'employé, incluant, entre autres, le salaire brut, les compensations et autres avantages sociaux ; h) le numéro de sécurité sociale (si nécessaire pour les déclarations à l'administration), tel que le numéro de registre national (INSZ) en Belgique ou le Burgerservicenummer (BSN) aux Pays-Bas ; i) frais ; j) enregistrement du temps de travail et informations sur les absences ; k) qualifications, notamment CV et références ; l) informations relatives à l'éducation, la formation, etc. que la Personne concernée a reçue ou suivra ; m) informations concernant le développement personnel et les évaluations ; n) certificats d'authentification afin d'utiliser les prestations de services, comme le nom d'utilisateur, l'adresse IP, le nom du PC, etc ; o) activités réalisées par les utilisateurs du Client dans le cadre de

leur utilisation des prestations de services ; p) autre catégorie de données à caractère personnel convenue entre les Parties pour les besoins de l'exécution du Contrat. SD Worx adressera directement au Client ou au responsable du traitement adéquat toute demande de personnes concernées, toute notification de violation de données à caractère personnel, toute demande d'audit ou d'enquête et toute autre demande. Le Client transmettra ensuite en interne ces demandes ou le notifiera au responsable du traitement concerné.

10.3 Droits des personnes concernées : En tenant compte de la nature du traitement et seulement dans la mesure où les informations ou moyens pertinents ne sont pas autrement à la disposition du Client, SD Worx aidera le Client, dans la mesure du possible, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du RGPD.

10.4 Divulgateion : SD Worx ne divulguera aucune donnée à caractère personnel à un tiers, sauf (1) sur instructions du Client, (2) si cela est prévu dans le Contrat, (3) si cela est nécessaire pour le traitement par des sous-traitants ultérieurs agréés conformément à l'Article 10.6 ou (4) si cela est exigé par la loi. Si le Client demande à SD Worx de transférer des données à caractère personnel à une tierce Partie, le Client est et restera l'unique responsable de la conclusion d'accords écrits avec cette tierce partie concernant la protection de ces données à caractère personnel, et le Client indemnisera, défendra et dégage SD Worx de toute responsabilité en cas de préjudice découlant d'un transfert de données à caractère personnel entre SD Worx et ladite tierce Partie, sauf si, et dans la mesure où, ces préjudices sont attribuables à des défaillances prouvées de SD Worx. SD Worx déclare et garantit que les personnes autorisées à traiter des données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou sont soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

10.5 Suppression et restitution des données à caractère personnel : Au terme du Contrat, SD Worx effacera toutes les données à caractère personnel de ses systèmes ou les rendra anonyme (sans préjudice de toutes archives faites à des fins de sauvegarde, qui sont conservées pour une durée maximale de six (6) mois). Si SD Worx doit conserver des données utilisées pour contrôler le traitement correct des données conformément à la mission, ou des données qui doivent satisfaire aux exigences légales et réglementaires en matière de conservation des données, SD Worx est compétente pour conserver ces données en accord avec les délais de conservation respectifs après la résiliation ou l'expiration du Contrat, et SD Worx détruira ces données de manière sûre après l'échéance des exigences requérant la conservation des données. Sur demande écrite soumise par le Client au plus tard trente (30) jours calendaires avant le dernier jour de validité du Contrat, SD Worx fournira au Client une copie des données à caractère personnel actives dans ses systèmes à ladite date. Si le Client souhaite recevoir ces données personnelles dans un autre format que celui disponible sur les systèmes de SD Worx, l'Article 10.13 du présent Contrat est applicable.

10.6 Recours à des sous-contractants : Le Client reconnaît et accepte expressément que SD Worx puisse transférer des données à caractère personnel à des sous-traitants ultérieurs pour fournir les prestations de services, dès lors que ce transfert est réalisé conformément aux conditions du présent Article. Les sous-contractants auxquels SD Worx transfère des données à caractère personnel ne seront autorisés à obtenir des données à caractère personnel que pour la prestation des services que SD Worx leur a confiés, et ils ne pourront pas traiter de données à caractère personnel à d'autres fins. SD Worx reste entièrement responsable du respect, par ces sous-traitants ultérieurs, des obligations qui lui incombent en vertu de ce Contrat. SD Worx informera préalablement le Client de tous les sous-traitants ultérieurs qui traiteront des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des services et informera le Client s'il fait appel à un nouveau sous-traitant ultérieur. Le Client dispose alors de trente (30) jours pour formuler une objection raisonnable au recours à ce nouveau sous-traitant ultérieur par SD Worx. En signant ce Contrat, le Client autorise le recours aux sous-traitants ultérieurs figurant sur la liste des sous-traitants ultérieurs comme fournie au Client ou disponible sur le site web de SD Worx ou 'My SD Worx' à la date d'entrée en vigueur. SD Worx conclura avec chaque sous-traitant ultérieur des accords écrits dont les obligations ne peuvent pas être non moins protectrices que celles contenues dans ce Contrat. SD Worx effectue tout transfert international de données personnelles conformément à la législation applicable en matière de protection des données, y compris l'utilisation des clauses types de l'UE. Par la présente, le Client donne expressément mandat à SD Worx de signer et d'appliquer les clauses types européennes en son nom vis-à-vis du sous-traitant ultérieur concerné. Les clauses types sont régies par le présent Contrat.

10.7 Mesures techniques et organisationnelles : SD Worx a mis en œuvre et maintiendra les mesures techniques et organisationnelles adéquates en vue de protéger les données à caractère personnel contre tout accès, communication, modification, perte ou destruction accidentels, interdits ou illégaux. Pendant toute la durée du présent Contrat, le Client peut demander à SD Worx de lui fournir, dans un délai raisonnable, une description actualisée des mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre ainsi que d'autres informations concernant les mesures de sécurité et la politique de sécurité de SD Worx. Il incombe au Client de vérifier si les mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre par SD Worx pour les Services de SD Worx répondent aux exigences du Client. Le Client reconnaît et accepte que les mesures de sécurité mises en œuvre par SD Worx offrent un degré de sécurité adapté au risque lié au traitement des données à caractère personnel, compte tenu de l'état de la technique, des coûts d'exécution, ainsi que de la nature, de l'étendue, du contexte et des finalités du traitement.

10.8 Représentant chargé de la protection de la vie privée et des données : SD Worx a désigné un Délégué à la protection des données chargé des questions relatives à la protection de la vie privée et des données. Ce Délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante : SD Worx People Solutions SA, À l'att. de : Délégué à la protection des données, Brouwersvliet 2, 2000 Anvers, Belgique ; ou par email : dataprotectionofficer@sdworx.com.

10.9 Violation de données à caractère personnel : En cas de violation de données à caractère personnel, et quelle qu'en soit la cause, SD Worx le notifiera au Client dans les meilleurs délais après s'être rendu compte. Les deux Parties acceptent de coopérer pleinement dans le cadre d'une telle enquête et de s'entraider pour répondre à toute exigence de notification et de communication et pour respecter les procédures de la Législation relative à la protection des données à caractère personnel.

10.10 Analyse d'impact relative à la protection des données : Si le Client effectue une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) ou réalise une consultation préalable conformément à la Législation relative à la protection des données à caractère personnel, SD Worx lui apportera son aide, seulement dans la mesure où les informations ou moyens pertinents ne sont pas autrement à la disposition du Client, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose SD Worx.

10.11 Notifications : Sauf interdiction légale, SD Worx notifiera le Client dès que raisonnablement possible si, relativement aux données à caractère personnel du Client, elle ou l'un de ses sous-traitants ultérieurs : a) reçoit une demande de renseignements, une citation à comparaître ou une demande d'inspection ou d'audit provenant d'une autorité publique compétente concernant le traitement ; b) entend communiquer des données à caractère personnel à une autorité publique compétente, en dehors du champ des prestations de services prévues par le Contrat. SD Worx fournira au Client, à la demande de ce dernier, une copie des documents remis à l'autorité compétente ; c) reçoit une instruction qui, d'après SD Worx, enfreint la législation relative à la protection des données à caractère personnel et/ou les obligations énoncées dans le présent Contrat.

10.12 Conformité & Audit : Sur demande, SD Worx fournit au Client toutes les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer qu'il respecte ses obligations en matière de traitement des données dans le cadre du présent Contrat. Le Client est en droit de vérifier, de manière raisonnable, que SD Worx respecte ses obligations en matière de traitement des données dans le cadre du présent Contrat. Dans cette même mesure, le Client peut, après en avoir fait la demande par écrit, moyennant un préavis de trente (30) jours calendaires et à ses frais, mandater des auditeurs professionnels reconnus pour réaliser un tel audit : a) une fois tous les douze (12) mois, sous réserve que de telles demandes de renseignements supplémentaires ne nuisent pas déraisonnablement aux opérations habituelles de SD Worx et ne soient pas incompatibles avec la législation applicable ou les instructions d'une autorité compétente; b) si une autorité compétente en matière de protection des données le requiert, en vertu d'une Législation relative à la protection des données à caractère personnel; c) à la suite d'une violation de données à caractère personnel. Le Client et SD Worx conviendront d'un commun accord du champ d'application, de la planification et de la durée de l'audit avant son commencement. Le Client devra rapidement informer SD Worx de toute non-conformité découverte au cours de ces opérations de contrôle supplémentaires. Le Client accepte de fournir une ébauche du rapport d'audit à SD Worx pour que celle-ci l'examine. SD Worx est en droit de proposer des modifications et d'ajouter des observations sur cette ébauche avant que le Client n'élabore la version définitive. Au cours de cet audit,

SD Worx apportera aux auditeurs une coopération et une assistance raisonnables. Le Client n'aura droit à aucune indemnisation pour ses frais d'audit.

10.13 Assistance : SD Worx sera en droit de facturer au Client, en régie aux tarifs alors en vigueur, toute assistance fournie à la demande du Client, conformément aux articles 10.5, 10.10 et 10.12 du présent Contrat. Ces tarifs seront mis à la disposition du Client sur demande et en tout cas avant le début de toute assistance.

11. Durée et résiliation : La date d'entrée en vigueur de ce Contrat, sa durée, ses délais de préavis et ses éventuelles prolongations automatiques sont décrites dans le bon de commande / l'offre / le document contractuel. Un Contrat à durée déterminée ne peut être résilié prématurément, sauf accord contraire. La résiliation doit être signifiée à l'autre Partie par courrier recommandé avec avis de réception. En cas de résiliation en manquement aux dispositions du présent contrat ou en cas de retard des services par le Client pendant plus de 3 mois, la Partie mettant fin au Contrat sera redevable envers l'autre Partie d'une indemnité égale à 80% de la moyenne des frais récurrents mensuels et de tout autre charge récurrente des douze derniers mois, multipliée par le nombre de mois de la durée restante du présent Contrat. Sauf stipulation contraire, la mission démarrera à la réception du bon de commande / de l'offre / du document contractuel, les prestations fournies et les frais y relatifs étant facturés à partir de cette date. Le décès, l'incapacité notoire, la liquidation ou la faillite du Client entraîne la fin automatique du présent Contrat sous réserve des dispositions légale applicable. Ainsi, en cas d'incapacité notoire ou de faillite, le Contrat prendra fin au moment où les paiements à SD Worx sont suspendus.

12. Signature : Lorsqu'un exemplaire signé est transmis par courrier électronique sous format ".pdf" ou ".jpeg" ou sous tout autre format permettant de garantir l'exactitude de la copie, la signature y figurant constitue un engagement valable et contraignant pour la Partie signataire (ou pour la personne au nom et pour le compte de laquelle le document a été signé), ayant la même valeur et portée juridique qu'une copie originale.

13. Renonciation : Le fait pour chaque Partie de ne pas exercer un droit ou de ne pas appliquer une sanction ne saurait être interprété comme une renonciation auxdits droits.

14. Droit applicable et juridiction : Le présent Contrat est régi par et interprété conformément au droit français. Tous les litiges résultant du présent Contrat ou s'y rapportant et que les Parties ont été incapables de régler à l'amiable seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris en France.